

TERMES DE RÉFÉRENCE

**« IBDAK AKHDAR » (INNOVATION VERTE) :
SOLUTIONS INNOVANTES ET DURABLES POUR AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE
EN MAURITANIE**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR :
ELABORATION D'UNE ANALYSE COMPLETE DE 10 UNITES PRODUCTIVES DU PROJET À
BRAKNA ET TRARZA, MAURITANIE**

1. Contexte et justification

Le Projet AECID 2023/PRYC/000651 « **SOLUTIONS INNOVANTES ET DURABLES POUR AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE EN MAURITANIE** » est cofinancée à la Fondation CIDEAL par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). La Fondation CIDEAL et l'ONG ACTIONS ont signé un accord de partenariat pour la mise en œuvre dudit projet.

Son **Objectif Général** est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la génération de revenus pour les producteurs agricoles en Mauritanie, et son **Objectif Spécifique** est de fournir des solutions innovantes appliquées pour améliorer la productivité agricole au Brakna et au Trarza.

L'une des composantes du projet est d'appuyer 10 unités de production agricole dans la zone d'intervention, en identifiant leurs besoins et opportunités spécifiques.

Pour cette raison, le projet a prévu de réaliser une analyse technique complète de chacune des 10 unités productives sélectionnées qui facilitera la connaissance exhaustive sur l'état actuel de chaque unité productive et son potentiel.

Les présents termes de référence sont élaborés pour l'identification et le recrutement d'un Expert pour conduire l'élaboration d'une analyse complète des 10 unités productives sélectionnées.

2. Objectifs

L'analyse technique appliquera une approche multidimensionnelle et considérera, entre autres, des éléments tels que :

- Faire une analyse des caractéristiques du sol,
- Procéder à une étude hydrique et météorologique,
- Evaluer les systèmes d'irrigation,
- Vérifier les systèmes de propriété foncière,
- Vérifier les éléments de clôture et de fermeture des parcelles,
- Vérifier le profil des producteurs,
- Analyser la dynamique d'exploitation,
- Evaluer l'existence d'éléments de transformation, de conservation, de stockage et de transport,
- Evaluer les canaux de commercialisation et les systèmes de vente disponibles, etc.

3. Résultats attendus

A l'issue de l'analyse il est attendu du consultant une analyse complète des 10 unités productives sélectionnées à Brakna et Trarza sur la base des éléments mentionnés.

4. Tâches à réaliser

- Collecte de données socio-économiques.
- Collecte des données physiques.
- Collecte des données sur les caractéristiques productives.
- Traitement et analyse des données.
- Elaboration de rapport.

5. Livrables attendus

- Méthodologie détaillée et plan de travail pour avis et validation par la Fondation CIDEAL avant le démarrage de la consultation.
- Version préliminaire de l'analyse des 10 parcelles sélectionnées.
- Version finale de l'analyse des 10 parcelles sélectionnées

Tous les livrables devront être validés et approuvés par l'équipe de la Fondation CIDEAL et ils seront remis en langue française.

6. Qualification et compétences requises

Le consultant devra répondre aux exigences suivantes :

- Être un consultant individuel ou un cabinet
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en Agronomie, Agro foresterie, Développement Rural, socio économisme ;
- Avoir au moins cinq 5 ans d'expérience dans la conduite des activités similaires de production agricole, d'accompagnement des productions, Agri business ;
- Expérience avérée dans la conduite des analyses, suivi Evaluation et enquêtes ;
- Capacité à travailler de manière autonome et à respecter les délais ;
- Parfaite maîtrise du français à l'oral et écrit, ainsi qu'un haut niveau des langues locales hassanya, pular, et connaissance du wolof recommandée.

7. Durée de la consultation

L'assistance technique durera 1 mois, à compter de la signature du contrat de prestation.

8. Soumission des dossiers

Le dossier de candidature des postulants/es devra comprendre une offre technique et une offre financière.

L'offre technique doit comprendre les éléments listés ci-après :

- a) Une lettre de soumission dûment signée ;
- b) Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée détaillée ;
- c) Le planning de la réalisation de la mission ;
- d) Les CV à jour des consultants/es dûment signés par ces derniers ;
- e) Les attestations de référence de missions similaires menées par les bureaux d'études.

L'offre financière pour la prestation devra être présentée en MRU, en Hors Taxes. A noter que l'offre financière doit porter toute éventuelle dépense liée à cette mission (frais de déplacement, hébergement et toutes autres charges liées à la réalisation de cette mission).

9. Méthodologie d'évaluation des offres

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

Evaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale).

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique. Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

	Maximum	Score
Total pour l'organisation et la méthodologie	25	
● Compréhension globale du mandat et du contexte d'intervention	10	
● Clarté, structuration et cohérence de la méthodologie proposée	15	
Experts / Expertise :	50	
● Pertinence du profil et de l'expérience de l'équipe chargée d'exécuter la mission avec des projets similaires et selon les qualifications requises	15	
● Formation	5	
● Compétences fonctionnelles	5	
● Expérience professionnelle	15	
● Références (de missions similaires)	10	
Méthodologie et approche proposée	25	
● Qualité de l'approche proposée / méthodologie	15	
● Qualité du plan de travail proposé	10	
Score total global	100	

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera écartée à l'issue de cette première étape.

Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global et recevra un score financier (Sf) de 100 points.

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

10. Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

11. Prémisses de consultation

Les prémisses de base du comportement éthique et professionnel de la part du consultant sont :

Anonymat et confidentialité : L'assistance doit respecter le droit des personnes à fournir des informations garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité : Tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre eux et les responsables du projet, relativement aux conclusions et/ou recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Toute déclaration doit être soutenue par l'équipe ou enregistrer le désaccord à son sujet. Le consultant assumera l'entière responsabilité technique des services professionnels fournis pour le développement de cette consultation. Le consultant responsable du service qu'il fournit doit garantir sa qualité et être responsable du travail effectué, de sorte que, en cas de demande d'éclaircissement ou de correction, il ne peut nier sa participation. La documentation générée lors de l'exécution de cette consultation sera la propriété de CIDEAL.

Indépendance : Le consultant doit garantir son indépendance par rapport à l'intervention évaluée, n'étant pas liée à sa gestion ou à tout élément qui la compose.

Incidents : En cas de problèmes apparaissant au cours du travail de terrain ou dans toute autre phase de la consultance, ceux-ci doivent être signalés immédiatement au responsable de l'équipe de coordination désigné par CIDEAL. Si tel n'est pas le cas, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats établis dans les présents Termes de Référence.

Validation des informations : Il est de la responsabilité du consultant de garantir la véracité et la qualité des informations recueillies pour l'élaboration des rapports, et sera responsable en dernier ressort des informations présentées dans le rapport de conseil. L'équipe de consultants doit assurer la qualité dans toutes les phases, au niveau technique, méthodologique, travail de terrain, analyse de l'information, rapport avec interprétation et poursuite. Si les travaux effectués n'ont pas la qualité requise, le rapport sera retourné et les derniers paiements ne seront effectués qu'une fois les lacunes corrigées.

Remise des rapports : En cas de retard dans la remise des rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à ce qui avait été convenu avec le CIDEAL, le rapport est renvoyé et les derniers paiements ne sont pas effectués tant que les irrégularités ne sont pas corrigées.

Rédaction et publication des résultats du consultant : Les résultats de la consultation, ainsi que les informations produites par et pour l'étude qui seront fournies sous forme d'annexes numériques sous forme originale. xlx, . Doc etc. sont la propriété du CIDEAL, et seulement elle

pourra utiliser le rapport issu de ce travail pour sa reproduction et son usage privé, en nommant toujours dans quel domaine il a été réalisé et l'auteur de celui-ci.

12. **Coordination et supervision**

La supervision des travaux sera confiée à l'équipe de coordination désignée par CIDEAL.

13. **Procédure de soumission des offres**

Les candidats intéressés sont invités à postuler dans le dossier de candidature, au plus tard le **25/06/2024**, aux adresses mails suivantes : fernando.lopezsierra@cideal.org, moussa.boucar@cideal.org

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.